



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 1<sup>er</sup> juin 1998 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel-Savignac  
Michel Landry  
André Picard  
Gaétan Lacombe

R 122-98

Adoption des procès-verbaux

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 4 et du 21 mai 1998 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 123-98

Adoption des comptes

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que les comptes du mois au montant de 184 915.97 \$ soient adoptés et payés;

D'annuler le chèque numéro 980530 au montant de 113 997. \$ en paiement des services pour la Sûreté du Québec, puisque nous serons refacturé ultérieurement, compte tenu de la mise en place de la nouvelle Régie intermunicipale de police le 1<sup>er</sup> juillet 1998.

ADOPTÉ

124-98

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mai 1998.

R 125-98

Transport adapté du Joliette-Métropolitain

Sur proposition de Gaétan Lacombe, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu que:

La municipalité de Crabtree accepte que la Ville de Joliette soit désignée pour agir comme municipalité mandataire pour le service de Transport Adapté pour l'année 1998;

La municipalité de Crabtree accepte que le service de Transport Adapté Joliette Métropolitain soit désigné comme organisme pour offrir le service de transport par minibus et taxis dans les rues et rangs de l'ensemble du territoire desservi sur réservation de 24 heures à l'avance par la clientèle (clientèle déterminée par les critères d'admissibilité du Ministère des Transports du Québec);



No de résolution  
ou annotation

La municipalité de Crabtree accepte les trois (3) grilles d'utilisation des véhicules, tel qu'indiqué à la partie II - Données statistiques, page 11 du formulaire TA-101;

La municipalité de Crabtree accepte les grilles de tarification tel qu'indiqué à l'annexe de la page 8 du formulaire TA-101;

La municipalité de Crabtree accepte de contribuer au solde de 25 % des coûts du service avec l'ensemble des autres municipalités participantes et les usagers de l'ensemble du territoire desservi;

Que la municipalité de Crabtree accepte de contribuer au service de Transport Adapté Joliette Métropolitain pour l'année d'opération 1998 à raison de 0,61 sous par habitant «référence sur le nombre d'habitant par municipalité prise dans le document nommée "répertoire des municipalités du Québec 1997" pour une somme totalisant deux mille cent vingt-deux (2 122.\$) dollars;

La municipalité de Crabtree accepte l'entente qui doit intervenir entre la municipalité et le service de Transport Adapté Joliette Métropolitain, et que Monsieur Denis Laporte, maire, et Madame Sylvie Malo, secrétaire-trésorière, soient mandatés pour signer cette entente.

#### ADOPTÉ

R 126-98

#### Achat d'un balai de rue pour les chemins

Attendu que la municipalité de Crabtree loue à chaque année de la municipalité de Saint-Paul un balai de rue pour faire l'entretien de l'ensemble des chemins situés sur l'ancien territoire de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree;

Attendu l'opportunité qui nous est offerte de faire l'achat d'un balai de rue de la municipalité de Sainte-Béatrix à un prix très avantageux représentant seulement 2 années de location;

Attendu qu'en étant propriétaire d'un balai nous pourrions procéder à un meilleur entretien (fréquence) et à un nettoyage approprié lors d'excavation en travaux de voirie;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu de faire l'achat d'un balai de rue de marque W.E. GRACE, numéro de série K-4148 de la municipalité de Sainte-Béatrix, au prix de 500 \$.

#### ADOPTÉ

R 127-98

#### Achat d'un camion de voirie usager

Attendu que la municipalité désire faire l'achat d'un camion de voirie 6 roues au cours des prochains mois;

Attendu les délais importants pour la livraison d'un camion neuf spécifique à nos besoins;



No de résolution  
ou annotation

Attendu que dans l'intervalle, les besoins sont tels qu'il devient impératif de se procurer un camion usager pour s'assurer d'une qualité et d'une efficacité de travail adéquates dans les déplacements des équipes de travail;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu de faire l'achat d'un camion usager de marque Ford, modèle F100, 1980, de Jean-Robert Payette au prix de 2500\$.

**ADOPTÉ**

R 128-98

Appui au Transport Adapté Joliette-Métropolitain au sujet des coupures du droit de remboursement du 50% de la TVQ

Attendu que le droit de remboursement de 50% de la taxe de vente du Québec payée par les services de transport adapté a été retiré à ces organismes suite au discours sur le budget du 25 mars 1997;

Attendu que la plupart des organismes qui organisent et gèrent le service de transport adapté sont des organismes à but non lucratif ayant leur conseil d'administration;

Attendu que le ministère des Transports du Québec applique une politique de statu quo d'année en année dans le financement du transport adapté malgré les conséquences sur ces services dues par des décisions gouvernementales (désinstitutionnalisation, virage ambulatoire) ou par l'incitation du fonctionnement par M.R.C. des établissements publics, etc...;

Attendu que les municipalités participantes à ce service n'ont pas les moyens financiers d'absorber le dépassement des coûts au budget autorisé par le ministère des transports du Québec;

Attendu que l'organisme à but non lucratif qui organise et gère le service de transport adapté pour personnes handicapées dans notre secteur se voit dans l'obligation de couper dans le service direct à la clientèle;

Attendu que la clientèle touchée par cette coupure faisait partie et fait toujours partie des plus démunies de notre société et que cette même clientèle est déjà touchée par d'autres coupures dans plusieurs secteurs de vie;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu que la municipalité de Crabtree appuie la demande de la corporation du Transport Adapté Joliette-Métropolitain au ministère du revenu du Québec de réviser la décision d'exclure les corporations de transport du droit de remboursement à 50% de la taxe de vente du Québec en tant qu'organisme à but non lucratif.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

Appui à madame Monique Bernard-Malo pour sa demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q.

Attendu que madame Monique Bernard-Malo possède un lot vacant (P-760) en bordure du chemin Saint-Jacques et que ce terrain est situé dans la zone verte;

Attendu que le propriétaire du terrain veut vendre l'immeuble à un acheteur voulant implanter une résidence, donc aliéner, lotir et utiliser le lot à d'autres fins que l'agriculture;

Attendu qu'il n'y a pas eu d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour aliéner, lotir et utiliser à d'autres fins que de l'agriculture sur ce terrain;

Attendu que le demandeur doit produire une demande d'autorisation et que cette demande doit être appuyée par la municipalité si le projet est conforme;

Attendu que le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree;

Attendu qu'il y a lieu d'informer la Commission de protection du territoire agricole qu'il y a actuellement peu de terrains desservis et disponibles à l'extérieur de la zone agricole dans la municipalité pour l'implantation d'habitations unifamiliales isolées;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Lacombe, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Crabtree ne s'oppose pas à la demande de madame Monique Bernard-Malo, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation pour procéder à l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie du lot 760 du cadastre de la paroisse de Saint-Jacques-de-L'Achigan, d'une superficie de 1 858 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ**

R 130-98

Inscription au programme d'économie d'eau de RÉSEAU-Environnement

Attendu que la municipalité doit mettre en place des mesures d'économie de l'eau afin d'obtenir la subvention reliée au programme Travaux d'Infrastructures Canada-Québec;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par André Picard, et unanimement résolu d'inscrire la municipalité au programme d'économie d'eau potable 1998 de RÉSEAU-Environnement au coût de 356.58 \$

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

Avis de motion - règlement désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité

Monsieur Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité.

R 132-98

Représentant sur le comité intermunicipal de la Cour municipale commune de Joliette

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que monsieur Jean Brousseau soit le représentant de la municipalité sur le comité intermunicipal de la Cour municipale commune de Joliette et que monsieur Denis Laporte soit son substitut.

ADOPTÉ

R 133-98

Avis de motion - règlement modifiant le règlement 98-025 et prévoyant l'opération d'un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 par la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette

Monsieur Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 98-025 et prévoyant l'opération d'un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 par la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette.

R 134-98

Demande d'aide financière du Corps des Cadets de la Marine

Attendu que des jeunes de Crabtree participent aux activités du Corps des Cadets de la Marine de Joliette;

Attendu qu'on ne peut offrir ce genre d'activité sur notre territoire et qu'il y a lieu d'aider financièrement cet organisme pour les services qu'il dispense aux jeunes de chez nous;

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'accorder une subvention au Corps des Cadets de la Marine de Joliette pour les six (6) jeunes de Crabtree qui y participent;

De verser un montant représentant 20 \$ par jeune, soit la somme de 120 \$.

ADOPTÉ

R 135-98

Demande d'aide financière du comité OLO

Sur proposition de Michel Landry, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de faire l'achat de 5 billets pour le tirage 1998 au profit du comité de nutrition «OLO» de la MRC de Joliette, pour un montant de 20 \$

ADOPTÉ



No de résolution  
ou annotation

Représentant de la municipalité sur le comité de  
l'Office Municipal d'Habitation de Crabtree

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que madame France Froment soit nommée représentante de la municipalité sur le comité de l'Office Municipal d'Habitation de Crabtree en remplacement de monsieur Philippe Landreville.

ADOPTÉ

R 137-98

Soumission pour le système de rayonnage à la  
bibliothèque municipale

Le Conseil prend connaissance des soumissions pour le système de rayonnage à la bibliothèque municipale, à savoir:

Montel Inc.	30 543.87 \$
Classement Luc Beaudoin	26 835.69 \$

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de retenir la soumission de Classement Luc Beaudoin au prix de 26 835.69 \$ (taxes en sus), laquelle est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 138-98

Activité de financement au profit du comité des  
collations matinales

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de participer à l'activité de financement organisée au profit du comité des collations matinales en achetant 4 billets pour le tournoi de golf du 13 juin 1998 au prix de 45 \$ chacun.

ADOPTÉ

R 139-98

Taux de location de l'aréna pour la saison 1998-1999

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de fixer les taux de location de l'aréna pour la saison 1998-1998 ainsi:

Hockey-mineur	120 \$ l'heure
Patin artistique	100 \$ l'heure
École de Crabtree	Gratuit
Écoles extérieures	107.50 \$ l'heure
Heures de jour (semaine)	115 \$ l'heure
Location d'adultes	132.50 \$ l'heure
Location d'une case	155 \$ pour la saison
Location case hockey-mineur	315 \$ pour la saison
Loyer des locaux au hockey- mineur et patin artistique	155 \$ pour la saison

ADOPTÉ

R 140-98

Activité de financement de la Fondation du Cégep de  
Joliette

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu de participer à



No de résolution  
ou annotation

l'activité de financement au profit de la Fondation du Cégep de Joliette en faisant l'achat de 2 billets pour le tournoi de golf du 21 août prochain, au prix de 75 \$ chacun.

**ADOPTÉ**

141-98

**Rapport d'activités du projet d'aménagement du Moulin Fisk**

Monsieur Gaétan Riopel-Savignac nous fait un bref rapport des activités relatives au projet d'aménagement du Moulin Fisk:

- Deux employés ont été embauchés en vertu du programme de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de Pierre Parent et Martin Granger tous deux résidents de la municipalité et qui ont débuté le 1<sup>er</sup> juin 1998, et ce, pour une période de six mois.
- Les premiers travaux consisteront à l'entretien des lieux, nettoyage, émondage, etc...
- La deuxième étape consistera à l'installation des services sanitaires, clôture, etc...
- Enfin, il y aurait lieu de faire confectionner des panneaux d'information (heures d'ouverture, règlements, etc...) et des panneaux relatant l'histoire du Moulin Fisk.
- Prévoir d'ici deux semaines une rencontre avec le notaire Jacques Raymond pour finaliser le dossier des cessions de terrains.

R 142-98

**Colloque de la zone Lanaudière de l'Association des Directeurs municipaux du Québec**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à s'inscrire au colloque de la zone Lanaudière de l'Association des Directeurs municipaux du Québec et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

R 143-98

**Cession d'une partie de la 1<sup>e</sup> avenue**

Attendu qu'aux termes d'un acte de donation reçu devant Me Jacques Raymond, notaire, le 31 octobre 1988 la municipalité s'était engagée à céder à Papiers Scott Ltée l'immeuble suivant, savoir:

Une partie du lot QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (Ptie 496), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de Saint-Paul, circonscription foncière de Joliette, bornée au sud-est par le lot 496-1 où il mesure vingt-sept pieds (27 pi.), au sud-ouest par le lot 195-75 où il mesure soixante-quatorze pieds et sept dixièmes (74.7 pi.), au nord-ouest par partie du lot 496 étant la 8<sup>e</sup> rue et au nord-est par partie du lot 196, le tout ayant une superficie approximative de



No de résolution  
ou annotation

deux mille cent quarante pieds carrés (2 140 pi.ca.), mesures anglaises;

La ligne nord-ouest dudit terrain origine du coin nord du lot 195-75, pour joindre le coin ouest du lot 196;

Attendu qu'aux termes d'un règlement de fermeture de rue portant le numéro 88-194, la municipalité a ordonné la fermeture de cette partie de la 1<sup>ière</sup> avenue;

Attendu qu'aux termes d'une résolution datée du 5 décembre 1988, la municipalité convenait de céder à Papiers Scott Ltée l'assiette de l'ancienne rue en se réservant une servitude temporaire de droit de passage permettant de passer à pied, en voiture ou autrement afin de maintenir, entretenir et réparer les tuyaux existant sur ledit immeuble;

Attendu que si cette cession, avec réserve de servitude, avait eue lieu, il serait opportun aujourd'hui de renoncer à cette servitude car elle n'est plus nécessaire depuis l'installation de l'usine d'épuration des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par André Picard et résolu à l'unanimité:

D'amender ladite résolution du 5 décembre 1988 et que la municipalité cède à Papiers Scott Ltée ledit immeuble ci-dessus désigné au préambule et que la municipalité cède à Papiers Scott Ltée la propriété des tuyaux désaffectés se trouvant dans ledit immeuble ainsi que la propriété du seul tuyau demeurant encore utilisé soit le tuyau d'aqueduc desservant la propriété de Papiers Scott Ltée.

Que notre maire et notre secrétaire-trésorière ou à leur défaut notre pro-maire ou notre secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer tout document pour donner effet aux présentes.

**ADOPTÉ**

R 144-98

**Félicitations à Alain Larue président du Conseil régional de développement**

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu de transmettre une lettre de félicitations à monsieur Alain Larue qui a été nommé président du Conseil régional de Développement Lanaudière.

**ADOPTÉ**

L'assemblée est levée à 21:05 heures.

  
Denis Laporte, maire

  
Sylvie Malo, sec.-trés.